

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1972

13 août 2008

SOMMAIRE

Alifinco S.A.	94615	Moseltank A.G.	94610
Alternative Leaders Investissements S.A.	94655	Multi Europlacement	94618
Camden Town Investment S.A.	94656	Newgate Alternative Investment Funds	94615
CEFIP S.à r.l.	94654	Orchis Trust International S.A.	94617
CGM Lux 3 S.à r.l.	94654	Powergen Luxembourg S.A.	94626
Compagnie Internationale d'Outremer ..	94622	Powergen Luxembourg SE	94626
Domino Finance S.A.	94616	Prophalux S.à r.l.	94654
European Logistics Feeder S.C.A.	94656	Red Blue (France) Industrials S.à r.l.	94641
First State Global Investment Partners FT- SV	94641	Red Blue (France) Offices S.à r.l.	94641
Focused Sicav	94654	Red Blue (France) Retails S.à r.l.	94641
Fragrana S.A.	94622	Richemont S.A.	94610
Gaia Participations SA	94623	SEB Multi-Manager Currency Fund	94641
Gold Broker Holding S.A.	94619	Socepal	94623
International Courtage Invest S.E.	94638	Talltec Sistemas Group S.A.	94610
Interpolis Luxembourg S.A.	94649	Talltec Technologies Holdings S.A.	94615
Komaco International Holding S.A.	94616	United Alternative Fund	94621
"Lux-Portfolio" Sicav	94617	United Alternative Fund	94620
Lux-Sectors Sicav	94618	United Investment Fund	94621
Merl Invest S.A.	94655	United Investment Fund	94619
Morgan Stanley Investment Funds	94656	Venezia Finance S.A.	94623

Moseltank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 73.435.

Sie werden hiermit zu einer

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Moseltank A.G., welche am 17. September 2008 um 10.00 Uhr bei Notar Beck in Echternach mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach L-5401 Ahn, 7, route du Vin und dementsprechende Abänderung von Art. 2 der Statuten
2. Mandat an den Verwaltungsrat um vorhergehende Beschlüsse auszuführen

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2008096244/15.

Talltec Sistemas Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 65.263.

Les actionnaires de la société anonyme Talltec Sistemas Group S.A. sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} septembre 2008 à 9.30 heures, au 16, avenue de la porte neuve, L-2227 Luxembourg, 3^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Décision quant aux mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Changement du siège social à l'intérieur d'une même commune.
3. Divers.

Les actionnaires qui souhaitent obtenir des informations ou obtenir un formulaire de procuration afin de se faire représenter peuvent s'adresser par fax ou courrier à la société comme suit: Talltec Sistemas Group S.A., 16, avenue de la Porte neuve, BP 430, L-2014 Luxembourg, Fax 00352 47 23 81.

Pour le Conseil d'administration

AGIR Luxembourg S.A

Domiciliataire

Référence de publication: 2008097856/6102/19.

Richemont S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 16.576.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders and of the participation certificate holders (the "Meeting") of Richemont S.A. (the "Company") will be held on 1 September 2008 at 2 p.m. at Hotel Le Royal, 12, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to consider the following agenda:

Agenda:

Resolution 1:

A.

(i) The cancellation of all of the one million nine hundred and fourteen thousand (1,914,000) existing shares and reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of two hundred fifteen million Euro (€ 215,000,000) against transfer to Compagnie Financière Richemont S.A. of the entire luxury business of the Company consisting in all 1,007,500 shares held by the Company in Richemont International S.A., a société anonyme established under the laws of Switzerland; 300,000 shares in Richemont Holding Services S.A., a société anonyme established under the laws of Luxembourg; 488,490,000 shares in Richemont Luxury Group S.A., a société anonyme established under the

laws of Luxembourg; and 300,000 shares in Richemont Finance S.A. a société anonyme established under the laws of Luxembourg; having a book value of five billion one hundred seventy eight million seven hundred six thousand nine hundred and seventy six Euro (€ 5,178,706,976), with the simultaneous creation of a blocked reserve account of an amount of two hundred fifteen million Euro (€ 215,000,000) by transfer of the corresponding amount from the free reserves;

(ii) decision to simultaneously convert the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as a securitisation company under the law of March 22, 2004 on securitisation and to simultaneously convert the Participation Reserve of six hundred and forty five million Euro (€ 645,000,000) into capital and of the five hundred seventy-four million two hundred thousand (574,200,000) participation certificates into new Ordinary Shares;

(iii) decision to increase the capital by a further amount of one thousand one hundred and twenty three Euro (€1,123) against the issue of one thousand (1,000) Management Shares to Reinet Investments Managers S.A. (the "Manager");

(iv) the adoption by the Company of new articles of incorporation in the form set out in an information memorandum sent to the shareholders of, and published on the internet site of, Compagnie Financière Richemont S.A., including a new objects clause in the form set out below:

"Article 4 - Object

4.1. The Company's corporate purpose is securitisations and any activity ancillary or related thereto and/or provided for under and subject to the Luxembourg Law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), through the acquisition, holding and/or assumption, directly or through any other undertaking of any kind, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation, any kind of securities, loans, receivables, units, guarantees and other assets, including assets related to real estate) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties, collectively referred to herein as the "underlying assets."

4.2. The Company may issue, directly or indirectly through intermediary companies, any kind of securities of any form or nature whatsoever including, without limitation, shares, notes and debt instruments as well as options or warrants giving rights to shares, whose value, return or yield depend directly or indirectly on the risks relating to the underlying assets.

4.3. The Company may also borrow or raise funds in the form of loans or otherwise from any entity in order to fund or partly fund the acquisition, holding or assumption of underlying assets and/or to comply with any payment, distributions or other obligation it may have with respect to any of the Company's securities or under any agreement to be entered into in the context of a securitisation. The Company may proceed to any distribution of any kind and may proceed to Share buy backs to provide a return to shareholders. The Company may directly or indirectly fund any such distributions or buy back in any way including through the taking up of loans, the provision of security for any financing to the Company or direct or indirect subsidiaries or related entities, the issue of securities of any kind or otherwise.

4.4. The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the underlying assets through any means (including by means of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions).

4.5. Within the context of securitisations, the Company may (directly or indirectly) (i) acquire, hold and dispose in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and/or foreign companies or other entities active in any sector (including real estate assets); (ii) acquire or assume risks by means of granting loans, guarantees, securities or other funding to Luxembourg and/or foreign entities; (iii) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, as well as transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes, units and other securities or financial instruments of any kind and contracts on one or more instruments or related thereto; and (iv) always in the context of the securitisation of such risks provide any financial assistance to the undertakings forming part of such investments by providing without limitation guarantees or securities or loans in any form or subordinating its rights or enter into any undertaking or other agreement; (v) acquire and own, administer, develop and manage its portfolio (including, among others, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) in this paragraph). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and any other entities.

4.6. The Company may grant any kind of security interests on its assets under any law to any investor, trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative, or any other person representing investors or any other party involved in the securitisation or any creditors of the Company or of any direct or indirect subsidiaries or related entities within the context of a securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a securitisation in order to secure the payment or other obligations of the Company or of any of its direct or indirect subsidiaries or related entities under any security issued or agreement for the purpose of or in relation to the acquisition and securitisation of such assets. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to or in the context of, a securitisation.

4.7. The Company may assign, transfer or otherwise dispose of part or all of the underlying assets in such manner and for such compensation as the Manager or any person appointed for such purpose shall approve at such time. The Company may use all or part of any income or return from any of the underlying assets (including resulting from the sale thereof)

to acquire other or further underlying assets (directly or indirectly) and may re-invest any amounts received in any manner it deems fit.

4.8. The Company may perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or are necessary or useful to facilitate the accomplishment of its purpose (while however always remaining within the scope of the Luxembourg Securitisation Law). The Company may, from time to time, hold funds received from issuances of its Shares or of other securities in the Company pending investment by means of securitisation. In addition, the Company may retain certain funds not distributed in accordance with the terms of its dividend policy. The Manager may decide to allocate funds to an account, or a reserve account, established by the Company to hold at all time funds sufficient to cover the expenses and fees relating to the Company's activities as determined by the Manager. Such activities include, in particular, ongoing management expenses (including overhead), remuneration of the Manager, out-of-pocket expenses of the Manager, insurance fees and service fees. Reserve account funds will be distributed to shareholders in the Company if the Manager determines that incurrence of further short term operating costs or working capital expenditures is unlikely.

4.9. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank (the "Custodian"), which shall satisfy the requirements of the Securitisation Law. All liquid assets and securities owned by the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the Securitisation Law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, another eligible credit institution shall be immediately appointed as successor Custodian, such appointment to take place not more than two months following the withdrawal of the original Custodian."

(v) the adoption by the Company of a new name, "Reinet Investments S.C.A."

B. The subscription of 1,000 Management Shares by the Manager at a subscription price of twenty Euro (€20) per Management Share (payable in cash).

C. The determination of the date on which the actions referred to in items A and B above shall become effective, it being proposed that this is the date on which all conditions referred to hereafter shall have been met and on which the corresponding actions to be taken by Compagnie Financière Richemont S.A. (which include, among other things, the de-twining of the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. from the participation certificates of the Company) shall become effective and the instruction to the board of directors of the Company to acknowledge the taking of such action by Compagnie Financière Richemont S.A., to issue immediately thereupon the Management Shares to the Manager and to acknowledge that thereby all the changes to the Articles of Incorporation, including the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions), come into force and that at the time of such acknowledgment the directors cease to hold office and all management powers shall be exercised by the Manager as described in the Articles of Incorporation (as amended).

D. The reduction of the issued share capital of the Company, to occur after the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and the conversion of the existing participation certificates into Ordinary Shares by the cancellation of approximately 495,599,271 Ordinary Shares and the transfer by the Company to the then former holders of the Ordinary Shares so cancelled of 351,032,964 shares held by the Company in British American Tobacco p.l.c. ("BAT"), with power to the Manager to deal with any rounding as the Manager shall deem fair and reasonable. The cancellation of the Ordinary Shares in the Company shall be implemented (in compliance with the principles of the equal treatment of the holders of the Ordinary Shares) by the Manager and within a period of two months following the effective date referred to in item C above by taking the following steps:

(i) announcing the proposed reduction of capital;

(ii) determining the effective date of the reduction of capital, allocating the BAT shares to the persons entitled thereto and cancelling the corresponding Ordinary Shares of the Company in the Company's share register;

(iii) debiting the capital account of the Company by the amount of the reduction of capital, creating a special reserve account equal to the accounting par of the Ordinary Shares so cancelled and debiting the balance of the book value of the BAT shares so distributed from all other reserves (excluding the special reserve account referred to above);

(iv) determining consequently the final amount of the reduction of capital and the number of Ordinary Shares cancelled;

(v) acknowledging the consequential amendments to the Articles of Incorporation and recording such amendments by notarial deed,

(vi) generally taking any step, action or formality as appropriate or useful to implement this decision.

E. Decision to increase the share capital of the Company after the conversion of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and the conversion of the existing participation certificates into Ordinary Shares and on or around the date of the reduction of capital referred to in item D above, by the issue of 30,255,541 Ordinary Shares (such shares to rank pari passu with the Ordinary Shares of the Company existing at such date) and authorisation to the Manager to accept subscriptions for Ordinary Shares and to issue such Ordinary Shares at a price equal to the net asset value computed in accordance with the valuation principles laid down in the Articles of

Incorporation to be adopted pursuant to item A of this resolution directly or indirectly to shareholders of Remgro Limited against the direct or indirect contribution of 21,430,000 shares in BAT.

F. Instruction to issue thereafter on behalf of the Company to all shareholders of the Company warrants (for every Ordinary Share held) entitling holders of such warrants to subscribe for additional Ordinary Shares in the Company at a ratio to be determined by the Manager subject to the approval of the Board of Overseers, whereby such Ordinary Shares shall be subscribed for by contributing a fixed number of shares in BAT or an equivalent contribution to be determined by the Manager in its sole and absolute discretion upon exercise of the warrants (the "Subscription Exchange Ratio") and to authorise the Manager to determine (i) with the approval of the Board of Overseers the Subscription Exchange Ratio which will be at a discount to the exchange ratio calculated by the theoretical share price of the Company ex-the subscription rights divided by the share price of BAT converted into Euro, (ii) all additional terms and conditions of such warrants and (iii) the procedure for the issue of the Ordinary Shares, including the removal of the preferential subscription rights provided by the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, and to issue Ordinary Shares upon exercise of the warrants and receipt of the contribution referred to above.

G. Instruction to enter into an underwriting agreement in connection with the Ordinary Shares to be issued pursuant to the issue of warrants and issue, within two trading days on the Luxembourg Stock Exchange of the issue of Ordinary Shares pursuant to item F of additional Ordinary Shares, out of the authorised share capital of the Company with a minimum of 5,000,000 Ordinary Shares, to the underwriters or as they may direct if so requested by the underwriters whereby the issue of such Ordinary Shares shall be made against contribution in kind of shares in BAT or an equivalent contribution to be determined by the Manager in its sole and absolute discretion. The issue of additional Ordinary Shares will be at an exchange ratio determined by the Manager, which will be, at the time of determining the Subscription Exchange Ratio, calculated as the estimated net asset value per Ordinary Share after the issue of Ordinary Shares pursuant to item F above divided by the share price of BAT converted into Euro.

Resolution 2:

The election of a Board of Overseers to consist of a minimum of three persons, it being proposed that the following persons be elected as members of the Board of Overseers with effect from the effective date referred to in item C of Resolution 1 and until the holding of the ordinary general meeting of the shareholders of the Company to be held by 30 September 2009:

- Yves-Andre Istel
- Ruggero Magnoni
- Alan Quasha
- Jürgen Schrempf

Resolution 3:

Authorisation to be given to the Manager to from time to time purchase, acquire or receive, in the name of the Company, shares in the Company up to ten per cent (10%) of the issued share capital from time to time, over the stock exchange or in privately negotiated transactions or otherwise, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being (A) no less than 80% of the lowest stock price over the 30 days preceding the date of the purchase and (B) no more than (i) the higher of 5% above the average market value of the Company's Ordinary Shares for the 5 business days prior to the day the purchase is made and (ii) a price higher than the higher of the price of the last independent trade and the highest current independent bid on the trading venues where the purchase is to be carried out and on such terms as shall be determined by the Manager, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months.

Conditionality

These resolutions shall only become effective upon: (i) the resolutions set out in the notice (published on or about the same date as this notice) convening an extraordinary meeting of Compagnie Financière Richemont S.A. having been passed by the shareholders of Compagnie Financière Richemont S.A.; (ii) the board of directors of Compagnie Financière Richemont S.A. taking the necessary steps to de-twin the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. from the participation certificates issued by the Company to enable the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. to be traded separately from the participation certificates issued by the Company; (iii) the shares in Compagnie Financière Richemont S.A. being listed on the EU-Compatible segment of the SWX Swiss Exchange and traded on the EU-regulated segment of SWX Europe Limited; (iv) the ordinary shares of Reinet Investments S.C.A. being admitted to trading on the Luxembourg Stock Exchange; (v) the depositary receipts representing the ordinary shares of Reinet Investments S.C.A. being admitted to trading on the Johannesburg Stock Exchange; (vi) the depositary receipts representing the ordinary shares of Compagnie Financière Richemont S.A. being admitted to trading on the Johannesburg Stock Exchange; and (vii) the passing of the resolutions set out in the notice convening a meeting of the shareholders of Remgro Limited (published on or about the same date as this notice) by such shareholders or the waiver by Remgro Limited of such resolutions in accordance with their terms.

Voting

In accordance with article 67-1 of the law of the 10th of August 1915 on commercial companies, the Meeting will be quorate if persons representing 50 per cent of the outstanding ordinary shares and 50 per cent of the outstanding participation certificates are represented (either in person or by proxy). In accordance with the same article, Resolution 1 will be adopted if approved by two-thirds of the shares and two-thirds of the participation certificates present or represented at the Meeting, irrespective of the proportion of the outstanding shares and the participation certificates which are represented at the meeting. Resolutions 2 and 3 will be adopted if approved by a simple majority of the shares and a simple majority of the participation certificates present or represented at the Meeting, irrespective of the proportion of the outstanding shares and the participation certificates which are represented at the meeting.

If the first Meeting is not quorate, a second meeting will be convened for Wednesday 8 October 2008 at 2 p.m. to resolve on the same agenda. There are no quorum requirements for such reconvened meeting and Resolution 1 will be adopted if approved by a majority of two-thirds of the shares and two-thirds of the participation certificates represented at such reconvened meeting. Resolutions 2 and 3 will be adopted if approved by a simple majority of the shares and a simple majority of the participation certificates present or represented at the reconvened meeting. If a second meeting is required, an advertisement will be placed twice in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du Luxembourg, and the Luxembourger Wort and Tageblatt on or about Tuesday 2 September 2008 and on or about 18 September 2008 convening such meeting.

Cards for admission to the Meeting, together with proxy forms, may be obtained by Richemont unitholders, upon deposit of their Richemont unit certificates, from the offices of the following banks up to 27 August 2008:

- UBS AG
- Bank Vontobel AG
- Pictet et Cie
- Lombard, Odier, Darier, Hentsch & Cie

The Company will not issue admission cards itself.

Units so deposited will be blocked until the close of the Meeting.

Unitholders who hold their Units with a financial intermediary other than those listed above and who wish to attend the Meeting in person or appoint a proxy must instruct their financial intermediary with whom the Units are on deposit to (i) block their Units and (ii) send a blocking certificate (the "Blocking Certificate") to one of the relevant banks listed above in order to arrange for admission cards and voting forms.

The Blocking Certificate should indicate clearly the precise identity of the unitholder, the number of Units being blocked, the date from which such Units are being blocked, which must be no later than Friday 29 August, and a statement that the Units are deposited in the unitholder's name and shall be blocked by the financial intermediary until the close of the Meeting.

No admission cards will be issued on the day of the Meeting.

Participation certificate holders may appoint a proxy, who need not be a participation certificate holder. Forms of proxy are provided on the reverse of the admission cards and proxy voting instructions. Proxy voting instructions may be given to the Chairman of the Meeting and must be received by the Company duly completed, signed and dated by 27 August 2008.

Unless proxies given to the Chairman of the Meeting include explicit instructions as to the contrary, voting rights will be exercised in support of the proposals of the Board of Directors.

IN THE EVENT THAT A SECOND MEETING IS REQUIRED IN THE ABSENCE OF A QUORUM AT THE FIRST MEETING, UNITHOLDERS WILL BE REQUIRED TO BLOCK THEIR UNITS IN THE MANNER DESCRIBED ABOVE. THE DATE BY WHICH WITH THE UNITS MUST BE BLOCKED IN ORDER TO GAIN ATTENDANCE TO ANY SUCH SECOND MEETING WILL BE SET OUT IN THE NOTICE CONVENING SUCH SECOND MEETING.

The meeting will be held in English.

Luxembourg, 13 August 2008.

For the Board of Directors

Johann Rupert / Norbert Platt

Executive Chairman / Group Chief Executive Officer

Talltec Technologies Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.543.

Les actionnaires de la société anonyme holding Talltec Technologies Holdings S.A. sont invités à assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} septembre 2008 à 10.00 heures au 16, avenue de la porte neuve, L-2227 Luxembourg, 3^{ème} étage.

Ordre du jour:

1. Décision quant aux mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Changement du siège social à l'intérieur d'une même commune.
3. Examen de la situation financière de la société.
4. Décision de vente des actifs de la société, dont les brevets, à un tiers intéressé.
5. Divers.

Les actionnaires qui souhaitent obtenir des informations ou obtenir un formulaire de procuration afin de se faire représenter peuvent s'adresser par fax ou courrier à la société comme suit: Talltec Technologies Holdings S.A., 16, avenue de la Porte neuve, B.P. 430, L-2014 Luxembourg, Fax 00352 47 23 81.

Pour le Conseil d'Administration

AGIR Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2008097857/6102/21.

Alifinco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.045.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 1^{er} septembre 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Reconduction de MM. Gérard BIRCHEN, Sinan SAR et Jacques CLAEYS dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008099744/29/22.

Newgate Alternative Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 101.455.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of NEWGATE ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS (the "Company") will be held at the registered office of the Company in Munsbach, 1C, Parc d'activité Syrdall, on 1 September 2008 at 11.00 a.m. Luxembourg time for the purpose of resolving the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet presented to the Board of Directors and of the profit and loss accounts for the business year as of December 31st, 2007.
3. Appropriation of the annual result.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Ratification of the co-optation of Mr. Eric Personne as member of the Board of Directors.
6. Appointment of the Members of the Board of Directors and election of the chairman of the Board of Directors until the termination of the annual general meeting of the year 2009.
7. Appointment of the Auditor until the termination of the annual general meeting of the year 2009.
8. Miscellaneous.

Resolutions on the agenda of the meeting will require no quorum and will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting. Proxies are available at the registered office of the Company. In order to attend this meeting, holders of bearer shares have to deposit their shares at the latest on 22 August 2008 with LRI Landesbank Rheinland-Pfalz International S.A., 10-12, Boulevard Roosevelt, L-2955 Luxembourg.

Luxembourg, as of August 2008.

NEWGATE ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS

The Board of Directors

Référence de publication: 2008099742/755/29.

Domino Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.900.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 1^{er} septembre 2008 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Philippe TOUSSAINT de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
8. Reconduction de la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008099745/29/24.

Komaco International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.715.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on the *1st of September 2008* at 10.00 a.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of June 30, 2007.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008099746/29/17.

Orchis Trust International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.314.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 septembre 2008* à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 28 juillet 2008, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008099747/29/18.

"Lux-Portfolio" Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi *3 septembre 2008* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2008.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
- Banque Raiffeisen S.C.
- Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

- Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008099748/755/33.

Multi Europlacement, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.007.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav MULTI EUROPLACEMENT à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 2 septembre 2008 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale de la Sicav en " GYGES ".

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008099750/755/17.

Lux-Sectors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 10 septembre 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2008.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2008; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
- Banque Raiffeisen S.C.
- Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

- Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008099749/755/33.

Gold Broker Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.933.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu le 21 août 2008 à 11.00 heures au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration.
2. Présentation et approbation du rapport du commissaire.
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008092449/19.

United Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.577.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires ("l'Assemblée") qui se tiendra au siège social de la Société le mercredi 27 août 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 avril 2008;
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2008;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2008;
5. Composition du Conseil d'Administration;
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an;
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008093844/755/26.

United Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 67.572.

Les actionnaires de UNITED ALTERNATIVE FUND (la "Société") sont convoqués par la présente à une
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci après "l'Assemblée"), qui sera tenue au 33 rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, dans les locaux de BNP Paribas Asset Management (Part II) Luxembourg S.A. , le 27 août 2008 à 14.30 heures afin de voter les amendements aux statuts de la Société ("les Statuts") tels qu'ils sont énoncés dans l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des Statuts pour permettre le changement de dénomination de la Société de United Alternative Fund en BNP Paribas Alternative Funds.
2. Modification de l'article 2 des Statuts pour notamment transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Hesperange.
3. Dans un but d'actualisation et de clarification des Statuts, modification des articles suivants:
 - . 4 "Objet",
 - . 5 "Capital Social - Catégories d'Actions",
 - . 6 "Forme des Actions",
 - . 7 "Emission des Actions",
 - . 8 "Rachat des Actions",
 - . 9 "Conversion des Actions",
 - . 10 "Restrictions à la Propriété des Actions",
 - . 11 "Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions",
 - . 12 "Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et, s'il y a lieu, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions",
 - . 13 "Administrateurs",
 - . 14 "Réunions du Conseil d'Administration",
 - . 16 "Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers",
 - . 18 "Conseil en Investissements et Gestion Journalière",
 - . 20 "Intérêt Opposé",
 - . 22 "Surveillance de la Société",
 - . 24 "Assemblées Générales",
 - . 25 "Quorum et Conditions de Majorité",
 - . 26 "Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou de plusieurs catégories d'actions",
 - . 28 "Distributions",
 - . 29 "Dépositaire",
 - . 30 "Dissolution de la Société" et
 - . 31 "Liquidation et Fusion des Compartiments".
4. Suppression de l'article 32 "Liquidation" par intégration de son contenu dans l'article 30 "Dissolution de la Société".
5. Refonte complète des Statuts.
6. Adoption de la version coordonnée des Statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.
7. Divers.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, si les actionnaires qui assistent à la réunion ou y sont représentés forment la moitié au moins du capital social. Les points figurant à l'ordre du jour devront être approuvés par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera convoquée à une date ultérieure. La seconde assemblée générale délibérera valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Les points figurant à l'ordre du jour devront être approuvés par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire ayant le droit de participer aux Assemblées et de prendre part aux votes a la faculté de désigner un représentant par procuration en vue d'assister à l'assemblée et d'y voter en son nom. Les actionnaires qui ne peuvent se rendre en personne à l'assemblée sont tenus d'employer le formulaire de procuration prescrit et de le retourner au moins deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège de BNP Paribas Asset Management (Part II) Luxembourg, 33, rue Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

La dernière version des Statuts et les propositions de modifications des Statuts pourront être obtenues, sur simple demande, au siège de BNP Paribas Asset Management (Part II) Luxembourg, 33, rue Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008093850/755/60.

United Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.577.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de UNITED INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, le 27 août 2008 à 14.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et émoluments
3. Décharge des administrateurs
4. Divers.

L'Assemblée générale extraordinaire ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une nouvelle assemblée sera convoquée qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées.

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire devront être approuvés par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Société, le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions de la Société sera suspendu à partir de la date de publication du présent avis de convocation. En conséquence, plus aucune demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions de la Société ne sera acceptée à partir de la publication de la présente convocation.

Un actionnaire peut participer et voter en personne à l'Assemblée ou peut nommer un mandataire pour participer et voter en son nom. Ce mandataire n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits à la date du 31 juillet 2008.

Pour avoir le droit d'assister ou se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres pour le 22 août 2008 au siège social de la Société où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 22 août 2008, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée par écrit (lettre ou procuration).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008093846/755/35.

United Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 67.572.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires ("l'Assemblée") qui se tiendra au 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange le mercredi 27 août 2008 à 12.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 avril 2008.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2008.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège de BNP Paribas Asset Management (part II) Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008093848/755/27.

Compagnie Internationale d'Outremer, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.702.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 août 2008 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de M. Cornelius Martin BECHTEL dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. Reconduction de M. Gérard BIRCHEN dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Reconduction de M. Sinan SAR dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008094217/29/25.

Fragrana S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.973.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 août 2008 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008095564/1023/16.

Socepal, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.536.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 août 2008 à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2007.
3. Affectation des résultats au 30 novembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008094219/29/17.

Venezia Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 août 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2008.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008095567/1023/17.

Gaia Participations SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 140.129.

PROJET DE SCISSION

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 juillet 2008

L'an deux mille huit, le vingt quatre juillet

Se sont réunis:

- 1) Monsieur Régis MEISTER, administrateur de la société, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,
- 2) Monsieur Yves CACCLIN, administrateur de la société, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,
- 3) Monsieur Jean-Patrick TRAN-PHAT, administrateur de la société, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

Agissant en leur qualité de membres du conseil d'administration de la société «GAIA PARTICIPATIONS SA», établie et ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg; (ci-après dénommée «la Société Scindée» ou «la Société»)

Les membres du conseil d'administration de la société «GAIA PARTICIPATIONS SA», ès qualités qu'ils agissent, établissent par les présentes un projet de scission par constitution de nouvelles sociétés, telle que la procédure est décrite par les articles 288ss de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Les membres du CA constatent que:

- la société à scinder est en cours d'inscription au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, et possède un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix actions d'une valeur nominale de EUR 100,-. Elle a été constituée pour une durée illimitée par acte de scission reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 11 juin 2008, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- La société à scinder a pour objet: la prise de participation sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuel et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilière ou immobilière qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peuvent lui apparaître utiles dans l'accomplissement de son objet social; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

- Le siège social de la société à scinder est établi au 15, avenue, Emile Reuter à L-2420 Luxembourg.

- La société à scinder n'a pas émis de titre obligataires ni de parts bénéficiaires.

Le conseil d'administration, réuni à la majorité des administrateurs, est apte à délibérer, et prend à l'unanimité les décisions qui suivent:

1) Dans le cadre d'une nécessaire restructuration, il est envisagé de scinder la société «GAIA PARTICIPATIONS SA» en quatre (4) sociétés anonymes nouvelles de droit luxembourgeois, procédé considéré comme le meilleur moyen pour atteindre au résultat voulu en toute neutralité.

2) Le conseil d'administration propose aux actionnaires de la Société, la scission de la Société par l'apport de tous les actifs et passifs de la Société scindée à quatre (4) sociétés anonymes nouvelles à constituer, ci-après dénommées les « Sociétés Nouvelles », sous les dénominations et caractéristiques suivantes:

- ALAMEA INVESTMENTS SA avec siège social au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées chacune à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-);

- HALIA INVESTMENTS SA, avec siège social au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées chacune à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-);

- KALEA INVESTMENTS SA, avec siège social au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées chacune à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit sept mille sept cent cinquante euro (EUR 7.750,-);

- PALILA INVESTMENTS SA, avec siège social au 15, avenue Emile Reuter à L-2420 Luxembourg, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, libérées chacune à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-);

- Sur base du présent projet de scission et conformément aux articles 288 et 307 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la Société Scindée par suite de sa dissolution sans liquidation, transférera l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement aux quatre sociétés nouvelles à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire (l' «Assemblée Générale Extraordinaire») qui se tiendra à Luxembourg devant un notaire au minimum un mois après la publication du présent projet de scission au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Aux termes de

cette assemblée les quatre sociétés nouvelles seront constituées conformément aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Rapport d'échange des actions

Pour une action détenue de la société scindée, les actionnaires recevront quatre actions à répartir proportionnellement entre chacune des quatre nouvelles sociétés. L'attribution d'actions nouvelles se fait au prorata d'actions détenues dans la société scindée. En principe, le paiement d'une soulte n'est par prévu.

Modalités de remise des actions des sociétés bénéficiaires

Les actions des quatre sociétés nouvelles seront remises aux actionnaires par inscription au registre des actions nominatives des quatre nouvelles sociétés à la date de leur constitution, soit la date de la scission par l'assemblée générale des actionnaires de la société scindée.

Dates effectives

L'exercice des droits attachés aux actions émises suite à la scission débute au jour de l'assemblée générale qui fera office d'acte constitutif des quatre sociétés nouvelles.

Les opérations comptables de la société scindée seront considérées comme accomplies pour le compte des nouvelles sociétés à compter de ce jour dans la mesure où elles se rapportent aux actifs et passifs repris respectivement par chacune des sociétés nouvelles.

Objet social des sociétés issues de la scission

La prise de participation sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuel et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilière ou immobilière qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peuvent lui apparaître utiles dans l'accomplissement de son objet social; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Droits et avantages particuliers

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux experts au sens de l'article 294 de la loi sur les sociétés commerciales ni aux membres du conseil d'administration, ni au commissaire aux comptes de la société à scinder.

Il n'existe pas parmi les actionnaires de la société à scinder d'actionnaire nanti de droits spéciaux au sens de l'article 289(f) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Répartition des éléments du patrimoine

La répartition des éléments du patrimoine actif et passif à ce jour à transférer à chacune des sociétés est la suivante:

Actif

Avoirs bancaires et en caisse:

Société scindée	31.000,00 €
Sociétés issues de la scission:	
ALAMEA INVESTMENTS SA	7.750,00 €
HALIA INVESTMENTS SA	7.750,00 €
KALEA INVESTMENTS SA	7.750,00 €
PALILA INVESTMENTS SA	7.750,00 €
Total général	31.000,00 €

L'actif attribué aux sociétés issues de la scission est essentiellement constitué d'avoirs liquides libellés en euro. L'actif de la société à scinder est intégralement attribué.

Rapports

En vue de l'assemblée générale extraordinaire un réviseur d'entreprises, en l'occurrence Ernst & Young, Luxembourg, sera désigné aux fins d'établir le rapport sur les apports autres qu'en numéraire dans le cadre de l'article 26-1 des sociétés commerciales.

Par contre, en application tant de l'article 296 que de l'article 307(5) de la loi sur les sociétés commerciales et les scissions en particulier, l'actionnaire unique représentant l'entière du capital de la société à scinder a d'ores et déjà renoncé au bénéfice des articles 293, 294, paragraphes (1), (2) et (4) et de l'article 295, paragraphe (1) c), d) et e) et du fait que les actions de chacune des nouvelles sociétés sont attribuées aux actionnaires de la société scindée proportionnellement à leurs droits dans le capital de cette société, le rapport sur le projet de scission portant sur le rapport d'échange prévu par l'article 294 de ladite loi ne sera pas émis.

Frais

Les frais et charges de la scission seront supportés par les Sociétés Nouvelles en proportion des actifs nets transférés.

Tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire documentant la constitution des quatre sociétés issues de la scission sera tenue, à l'issue du délai légal de publication du présent projet au mémorial C, devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Modifications au projet

Un ou plusieurs points du présent projet de scission pourra toujours être modifié ou complété par l'assemblée générale extraordinaire.

Le présent procès-verbal constitue le compte rendu de la présente réunion et, après avoir été lu, il a été signé le 24 juillet 2008 par les personnes y ayant assisté.

Régis MEISTER / Yves CACCLIN / Jean-Patrick TRAN-PHAT

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008096909/2724/159.

Enregistré à Diekirch, le 29 juillet 2008, réf. DSO-CS00517. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080115694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**Powergen Luxembourg SE, Société Européenne,
(anc. Powergen Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.617.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Powergen Luxembourg S.A., (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 4th December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 551 on 19th July 2001.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary on 29th May 2008 published in the Mémorial number 1378 on 5th June 2008.

The meeting was presided by Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

M^e Mahya Gadzhalova, maître en droit residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

2. It appears from said attendance list that all six hundred fourteen thousand eight hundred three (614,803) shares in issue, being two hundred ninety-four thousand seven hundred eighty-three (294,783) class A shares and three hundred twenty thousand twenty (320,020) class B shares were represented at the present general meeting.

3. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

4. That the agenda of the meeting was as follows:

A. Presentation and approval of the draft terms of conversion of the corporate form of the Company from a société anonyme into a société européenne ("SE") as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 13th June 2008 number 1461 and conversion of the corporate form of the Company from a société anonyme into a SE.

B. Acknowledgement and approval of the value of the net assets of the Company of twenty-three billion one hundred twenty million twenty-four thousand two hundred eighty-eight Euro (EUR 23,120,024,288.-).

C. Changing the denomination of the Company to "Powergen Luxembourg SE".

D. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new corporate form of a SE and approval of the articles of association of a SE substantially in the form set out in the draft terms of conversion published in the Mémorial number 1461 of 13th June 2008, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree such amendments and changes as deemed appropriate.

E. Confirmation of the appointment of all directors of the Company currently in office until the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the accounts for the financial year ended 31st December 2008.

F. Confirmation of the appointment of the statutory auditor currently in office until the annual general meeting of the shareholders approving the accounts for the financial year ended 31st December 2008.

5. The Chairman explained and the meeting noted and confirmed that the provisions of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and the EC Regulation N ° 2157/2 001 on the Statute for a European company (the "Regulation") have been complied with, namely:

a) in accordance with article 3 of the Law and article 2 (4) of the Regulation, the Company has had a subsidiary company since 21st December 2005, Caremount Limited, a company incorporated and existing under the laws of Ireland with registration number 409824 and with registered office at 68, Merrion Square, Dublin 2, Ireland.

b) pursuant to the minutes of the board of directors dated 28th May 2008, the board of directors has approved the conversion of the corporate form of the Company into a SE and drawn up the terms of conversion into a SE and a report thereon in accordance with article 31-3 (1) of the Law and article 37 (4) of the Regulation;

c) the draft terms of conversion from a société anonyme into a SE have been published in the Mémorial number 1461 of 13th June 2008 i.e. at least one month prior to the present general meeting.

Thereafter the general meeting resolved as follows:

First resolution

The draft terms of the conversion of the Company into a SE as published in the Memorial number 1461 on 13th June 2008 were presented to the general meeting.

Thereafter the general meeting resolved to approve such draft terms of conversion of the Company into a SE and resolved to transform the Company by converting its form from a société anonyme into a société européenne.

Second resolution

The general meeting acknowledged and resolved to approve the net asset value of the Company of twenty-three billion one hundred twenty million twenty-four thousand two hundred eighty-eight Euro (EUR 23,120,024,288.-). In accordance with article 31-3 (3) of the Law and article 37 (6) of the Regulation Fiduciaire Patrick Sganzerla, represented by Mr Patrick Sganzerla, independent auditor (réviseur d'entreprises) in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has drawn up a report the conclusion of which is as follows:

Conclusion:

"On the basis of the work performed as outlined in section 3, we have no other observations with regards to the net asset value of the Company, amounting to EUR 23,120,024,288.- which corresponds at least to the number and at the nominal value of the shares representing the share capital, plus any non distributable reserves pursuant to the law or the articles of association of the Company at the moment of the conversion of Powergen Luxembourg S.A. into a "Société Européenne"."

This report signed ne varietur by the appearing parties will remain attached to the present deed.

Third resolution

The general meeting resolved to change the name of the Company from "Powergen Luxembourg S.A." to "Powergen Luxembourg SE".

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company, in order to adapt them to the new form of the Company, substantially in the form set out in the draft terms of conversion as published in the Mémorial N ° 1461 of 13 th June 2008, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate:

"AMENDED AND RESTATED CONSOLIDATED ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Form - Name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a société européenne ("Societa Europea"), under the name of "Powergen Luxembourg SE" (hereafter, the "Company").

The Company shall be governed by Council Regulation EC N ° 2157/2001 of 8th October 2001 on the Statute for a European company (SE) (the "Regulation") and the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Company shall acquire legal personality as from the date of its registration with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, Interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form and proceed by way of private placement or public issue to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of stocks, security or instrument. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, businesses, entities or other enterprises in which the Company has an financial or other interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (without limitation direct or indirect parent companies and/or subsidiaries and/or affiliates), take any controlling, management and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes.

It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intelligent property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purposes of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

The registered office of the Company may be transferred from the Grand Duchy of Luxembourg to another Member State of the European Union in accordance with the provisions of articles 101-1 to 101-17 of the Law.

The registered office of the Company, and if applicable its head office, shall be located at any time in the same Member State of the European Union.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The issued capital of the Company is fixed at one hundred twenty-two thousand nine hundred sixty Euro and sixty cents (EUR 122,960.60) divided into two hundred ninety-four thousand seven hundred eighty-three (294,783) class A shares of a nominal value of twenty cents (EUR 0.20) each and three hundred twenty thousand twenty (320,020) class B shares of a nominal value of twenty cents (EUR 0.20) each (the class A shares and class B shares are together referred to as the "shares" hereafter unless the context requires otherwise).

The share premium currently paid in is exclusively allocated to class A shares except for any specific share premium account to be allocated to the class B shares which may be created from time to time.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except with respect to the distribution of annual income by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 16 and 17 of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Increase of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any general meeting of the shareholders' of the Company shall be convened by the board of directors. Shareholders representing together at least 10% of the issued share capital of the Company may request that a general meeting of the shareholders be convened and shall draw up the agenda thereof.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by the Regulation or by the Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Where the Company comprises one single shareholder, he shall exercise the powers reserved to the general meeting.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with the Regulation and the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of the month of May in each year at 10.00.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet at least every three months upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Regulation, the Law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Notwithstanding the preceding paragraph, the following transactions shall require an express decision of the board of directors:

- the acquisition of any kind of company or any other entity in any form whatsoever;
- the sale of an interest held in any kind of company or any other entity in any form whatsoever;
- to give guarantees and grant securities in favour of third parties and to secure the obligations of affiliated companies;
- to grant a pledge over all or some of the Company's assets and any other act that encumbers or creates a security over all or some of the Company's assets;
- any proposal or decision from the board of directors in connection with the transfer of the registered office of the Company;
- the borrowing of money from third parties or related companies in excess of EUR 1,000,000.-.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the sole signature of any director of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The remainder of the annual profits shall be distributed pursuant and subject to the conditions as set out hereafter:

In any year in which the Company has sufficient net profits for distribution, these shall be distributed annually as follows:

(i) first, class B shareholders shall be entitled to receive per share a preferential dividend with respect to such year in an amount equal to two (2) per cent of the nominal value thereof and

(ii) second, the remaining balance shall be distributed with the approval of all shareholders among the class A shareholders.

The preferred dividend payable on class B shares pursuant to (i) shall be cumulative and any unpaid amounts shall be paid by preference to the class B shareholders out of distributable profits in subsequent years or liquidation proceeds as the case may be.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor and subject to the provisions of the preceding paragraphs.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) who need not to be shareholders and who are named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

On liquidation and following satisfaction of all liabilities the net liquidation proceeds shall be distributed among shareholders as follows:

(i) first any unpaid but accrued preferred dividends shall be paid to class B shareholders;

(ii) thereafter class A shares shall participate rateably in the distribution of the then current share premium account representing available share premium paid-in on class A shares;

(iii) thereafter class B shares shall participate rateably in the distribution of the then current share premium account representing available share premium paid-in on class B shares;

(iv) thereafter class B shares shall receive an amount not exceeding their nominal value;

(v) thereafter any surplus shall be distributed to class A shares exclusively.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law and the Regulation."

Fifth resolution

The general meeting resolved to confirm the appointment of the following persons as members of the board of directors of the Company until the annual general meeting approving the accounts for the financial year ended 31st December 2008:

- Jack Groesbeek, manager, born on 26th May 1952 in Koog aan de Zaan (the Netherlands) professionally residing at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- David Beynon, Financial Consultant, born on 1st April 1958 in Singapore, residing at 40, South Road, Saffron Walden, Essex CB11 3DN, United Kingdom;

- Eric Isaac, manager, born on 1st February 1942 in Johannesburg, South Africa, residing at 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Stefan Hloch, manager, born on 1st December 1961 in Düsseldorf, professionally residing at Neusser Landstr. 102, 50769 Cologne, Germany.

Sixth resolution

The general meeting resolved to appoint as statutory auditor until the annual general meeting approving the accounts for the financial year ended 31st December 2008:

Dennis Bosje, accountant, born on 20th November 1965 in Amsterdam, the Netherlands, professionally residing at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its transformation into a société européenne are estimated at EUR 2,000,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente-et-unième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Powergen Luxembourg S.A., (la «Société»), une société anonyme avec siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 551 du 19 juillet 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 29 mai 2008 publié au Mémorial numéro 1378 le 5 juin 2008.

L'assemblée a été présidée par M. Paul de Haan, comptable, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

M^e Mariya Gadzhalova, maître en droit, résidant à Luxembourg, a été désigné comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. Il résulte de ladite liste que toutes les six cent quatorze mille huit cent trois (614,803) actions émises, soit deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-trois (294.783) actions de classe A et trois cent vingt mille vingt (320.020) actions de classe B sont représentées à la présente assemblée générale.

3. Tous les actionnaires représentés déclarent avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à tout droit à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. Que l'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:

A. Présentation et approbation du projet de transformation de la forme sociétaire de la Société d'une société anonyme en une société européenne («SE») tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 13 juin 2008 numéro 1461 et transformation de la forme sociétaire de la Société d'une société anonyme en SE.

B. Constatation et approbation de la valeur nette de la Société de vingt-trois milliards cent vingt millions vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-huit euros (23.120.024.288,- EUR).

C. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Powergen Luxembourg SE».

D. Modification et refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme d'une SE de la Société et approbation des statuts d'une SE, substantiellement dans la forme prévue dans le projet de transformation publié au Mémorial numéro 1461 du 13 juin 2008, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux modifications qui lui sembleront appropriées.

E. Confirmation de la nomination de tous les administrateurs de la Société actuellement en fonction, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2008.

F. Confirmation de la nomination du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2008.

5. Le Président a expliqué et l'assemblée a constaté et confirmé que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et le Règlement CE n ° 2157/20 01 relatif au statut de la société européenne (le «Règlement») ont été respectées, notamment:

a) conformément à l'article 3 de la Loi et l'article 2 (4) du Règlement, la Société a une filiale depuis le 21 décembre 2005, Caremount Limited, une société constituée et existant en vertu des lois irlandaises, immatriculée sous le numéro 409824 avec siège social au 68, Merrion Square, Dublin 2, Irlande;

b) en vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 28 mai 2008, le conseil d'administration a approuvé la transformation de la forme sociétaire de la Société en SE et a établi le projet de transformation et un rapport y relatif, conformément à l'article 31-3 (1) de la Loi et à l'article 37 (4) du Règlement.

c) Le projet de transformation d'une société anonyme en SE a été publié au Mémorial numéro 1461 du 13 juin 2008, c'est-à-dire au moins un mois avant la présente assemblée générale. Suite à quoi, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le projet de transformation de la Société en SE, tel que publié au Mémorial numéro 1461 du 13 juin 2008, a été présenté à l'assemblée générale.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé d'approuver ce projet de transformation de la Société en SE et a décidé de transformer la Société en convertissant sa forme d'une société anonyme en une société européenne.

Seconde résolution

L'assemblée générale a constaté et a décidé d'approuver la valeur nette de la Société de vingt-trois milliards cent vingt millions vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-huit euros (23.120.024.288,- EUR).

Conformément à l'article 31-3 (3) de la Loi et l'article 37 (6) du Règlement la Fiduciaire Patrick Sganzerla, représenté par M. Patrick Sganzerla, réviseur d'entreprises à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a établi un rapport dont la conclusion est la suivante:

Conclusion

«Sur base du travail effectué décrit dans la section 3, nous n'avons pas d'observations concernant la valeur nette des avoirs de la Société, s'élevant à 23.120.024.288,- EUR, laquelle correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions représentant le capital social et toutes réserves non distribuables en vertu de la loi ou des statuts de la Société au moment de la conversion de Powergen Luxembourg S.A. en une société européenne.»

Ce rapport signé ne varietur par les parties comparantes restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination de la Société de «Powergen Luxembourg S.A.» en «Powergen Luxembourg SE».

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme de SE de la Société et d'approuver les statuts de la SE, substantiellement dans la forme prévue dans le projet de transformation publié au Mémorial numéro 1461 du 13 juin 2008, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux modifications qui lui sembleront appropriées:

"STATUTS CONSOLIDES, MODIFIES ET REFORMULES

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi par la présente entre les actionnaires une société dans la forme d'une société européenne («Societa Europea») sous la dénomination sociale de «Powergen Luxembourg SE» (ci-après, la «Société»).

La Société est régie par le Règlement (CE) N^o 2157/2001 du Conseil 8 octobre 2001 relatif au statut de la Société européenne (SE) (le «Règlement») et la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société acquiert la personnalité juridique à partir de la date de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, intérêts et parts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, intérêts et parts. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit et émettre par voie de placement privé ou d'offre publique des obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et certificats de créance de toute sorte ainsi que toute sorte d'actions, valeur mobilières ou instrument financier. La Société pourra prêter des fonds y compris les fruits de ces prêts et émissions à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) aux sociétés, entreprises, entités ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt financier ou autre ou lesquelles font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (sans limitation aux sociétés mères et/ou filiales et/ou sociétés affiliées directes ou indirectes), prendre toute mesure de contrôle, de gestion ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile ou appropriée à la réalisation et au développement de son objet.

Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tous ou certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobilière et immobilière y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le crédit-bail, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Le siège social de la Société peut être transféré du Grand-Duché de Luxembourg vers un autre Etat-Membre de l'Union Européenne conformément aux dispositions des articles 101-1 à 101-17 de la Loi.

Le siège social de la Société et le cas échéant son administration centrale doivent se situer à tout moment dans le même Etat-Membre de l'Union Européenne.

Art. 5. Capital - Actions et certificats. Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-deux mille neuf cent soixante euros et soixante cents (122.960,60 EUR) divisé en deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-trois (294.783) actions de classe A d'une valeur nominale de vingt cents (0,20 EUR) chacune et trois cent vingt mille vingt (320.020) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt cents (0,20 EUR) chacune (les actions de classe A et les actions de classe B seront ci-après ensemble dénommées les « actions » à moins que le contexte n'exige une autre interprétation)

La prime d'émission libérée est exclusivement allouée aux actions de classe A à l'exception de tout compte prime d'émission devant être alloué aux actions de classe B tels qu'il pourra être créé de temps à autre.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis à l'actionnaire. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin. Le transfert pourra également être effectué par la délivrance du certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque classe seront identiques sauf pour les droits à la distribution de revenus (y compris lors de la dissolution ou de la liquidation de la Société), tels que définis aux articles 16 et 17 des présents Statuts.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société sera convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant ensemble 10% du capital social émis de la Société peuvent demander la convocation d'une assemblée générale des actionnaires et doivent en rédiger l'ordre du jour.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée des actionnaires par vidéo conférence ou par des moyens similaires permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes et les autres et de communiquer avec les unes et les autres. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle assemblée ou la tenue de l'assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci pourra exercer tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Au cas où la Société a un actionnaire unique, elle pourra être administrée par un seul administrateur auquel cas toutes décisions pourront être valablement prises par cet administrateur.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira au moins tous les trois mois sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner par vote à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante), cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son

intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou faxsmile ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux pouvant être produits au cours de procédures judiciaires ou en d'autres circonstances, seront signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par le Règlement, par la Loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Nonobstant le paragraphe précédent, les opérations suivantes requièrent une décision expresse du conseil d'administration:

- l'acquisition de tout type de société ou toute autre entité sous quelque forme que ce soit;
- la cession de toute participation dans une société ou toute autre entité sous quelque forme que ce soit;
- donner des garanties ou accorder des sûretés en faveur de tiers et garantir les obligations de sociétés affiliées;
- donner un gage sur toute ou partie des avoirs de la Société et faire tout autre acte qui constituerait une hypothèque ou créer une sûreté sur toute ou partie des avoirs de la Société;
- toute proposition ou décision du conseil d'administration en relation avec le transfert du siège social de la Société;
- l'emprunter d'argent à des tiers ou des sociétés affiliées dépassant un montant de 1.000.000,- EUR.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Le solde du bénéfice annuel sera distribué conformément et sous les conditions suivantes:

Pour chaque année où la Société a des bénéfices disponibles pour distribuer, ces bénéfices sont annuellement distribués comme suit:

(i) d'abord les actionnaires de la classe B ont droit de recevoir un dividende préférentiel par actions pour l'année concernée d'un montant de deux (2) pourcent de la valeur nominale; et

(ii) ensuite, le solde sera distribué avec l'accord de tous les actionnaires entre les actionnaires de la classe A.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

A la liquidation et après paiement de tous les passifs, le produit net de liquidation sera distribué entre les actionnaires comme suit:

- (i) d'abord tout dividende préférentiel couru et impayé sera payé aux actionnaires de la classe B;
- (ii) ensuite chaque action de la classe A participera à parts égales à la distribution du compte de prime d'émission représentant la prime libérée en relation avec les actions de la classe A;
- (iii) ensuite chaque action de la classe B participera à parts égales à la distribution du compte de prime d'émission représentant la prime libérée en relation avec les actions de la classe B;
- (iv) ensuite les actions de la classe B recevront un montant qui n'excédera pas leur valeur nominale;
- (v) ensuite tout surplus sera distribué aux actions de la classe A exclusivement.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la Loi et le Règlement.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de confirmer la nomination de tous les administrateurs de la Société actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2008:

- Jack Groesbeek, gérant, né le 26 mai 1952 à Koog aan de Zaan (Pays-Bas) ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- David Beynon, consultant fiscal, né le 1^{er} avril 1958 à Singapour, demeurant au 40, South Road, Saffron Walden, Essex CB11 3DN, Royaume-Uni;
- Eric Isaac, gérant, né le 1^{er} février 1942 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant au 4, Gappenhiehl, L-5335 Moutfort, Grand-Duché du Luxembourg; et
- Stefan Hloch, gérant, né le 1^{er} décembre 1961 à Düsseldorf, ayant son adresse professionnelle à Neusser Landstr. 102, 50769 Cologne, Allemagne.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de confirmer la nomination du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2008:

- Dennis Bosje, comptable, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de la transformation en société européenne sont évalués à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. De Haan, M. Gadzhalova, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 1^{er} août 2008, Relation: EAC/2008/10339. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 août 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008098169/272/636.

(080115391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

I.C.I. S.E., International Courtage Invest S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.629.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DININVEST S.A., RCS Luxembourg B 60.774, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Denis-Marie CINTURA, Docteur en Droit demeurant à L-2138 Luxembourg, 3, rue St-Mathieu,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 8 juillet 2008.

2) La Société International Courtage 27 S.A.S., une société française par Actions Simplifiée, inscrite au RCS Pont-Audemer, sous le numéro 498 495 164, dont le siège social est Espace Oxygène, rue du 8 mai 1945, F-27500 Pont-Audemer,

ici représentée par Monsieur Denis-Marie CINTURA, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 8 juillet 2008.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société européenne filiale qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société européenne filiale sous la dénomination de INTERNATIONAL COURTAGE INVEST S.E. (en abrégé I.C.I. S.E.), conformément à l'article 26 bis (3) de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés européennes.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, l'échange et la promotion d'immeubles bâtis et non bâtis, la prise à bail, la location de toute propriété immobilière avec ou sans promesse de vente, l'administration, la gérance et l'exploitation de tout immeuble pour compte de tiers.

La société a également pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

Elle pourra promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de toutes entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société a par ailleurs pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les décisions suivantes donnent lieu à décision expresse du conseil d'administration:

- Le déplacement du siège social dans un autre pays appliquant la loi sur les Sociétés Européennes.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société; ou (ii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- DININVEST S.A. préqualifiée, mille quatre-vingts actions	1.080
2.- INTERNATIONAL COURTAGE 27, préqualifiée, cent vingt actions	120
Total: mille deux cents actions	1.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Denis-Marie CINTURA, Docteur en Droit, né le 11 mars 1963 à Lisieux, France, demeurant à L-2138 Luxembourg, 3, rue Saint Mathieu, Président,
 - Monsieur Hervé LE NY, Directeur Administratif, né le 20 septembre 1964 à Saint-Cloud, France, demeurant 7, avenue d'Aligre F-78400 CHATOU,
 - Madame Isabelle NICE, cadre d'Entreprise, née le 15 septembre 1964 à Paris 14ième, demeurant 7, avenue d'Aligre F-78400 CHATOU.
 - Monsieur Denis-Marie CINTURA, préqualifié, est nommé au poste d'administrateur-délégué qui pourra, par sa seule signature, valablement engager la société.
- 3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:
 - IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 66.562, une société avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- Le siège social est établi au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. M. Cintura et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 juillet 2008, LAC/2008/29232. - Reçu six cent euros Eur 0,5% = 600,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008098170/5770/165.

(080114694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

SEB Multi-Manager Currency Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement SEB Multi-Manager Currency Fund, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

The Management regulations with respect to the fund SEB Multi-Manager Currency Fund, has been filed with the Luxembourg trade and companies register.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008098295/250/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02625. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

First State Global Investment Partners FT-SV, Fonds Commun de Placement.

L'avenant au règlement de gestion au 21 mai 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

First State Investments GIP Management Sarl

Signature

Référence de publication: 2008098552/2460/11.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04958. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080100791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Red Blue (France) Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.160.

Red Blue (France) Industrials S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.159.

Red Blue (France) Retails S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.158.

MERGER PROPOSAL

I. The Companies Being Merged

RBO is a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.160, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated April 27, 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C - N ° 1377, dated July 18, 2006.

RBI is a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.159, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated April 27, 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C - N ° 1374, dated July 17, 2006.

RBR is a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.158, incorporated

pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated April 27, 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C - N ° 1377, dated July 18, 2006.

(RBO, RBI and RBR are collectively referred to as the Companies Being Merged).

Each of the Companies Being Merged is subject to corporate income tax at a rate of 22.88% and municipal business tax at a rate of 6.75% in Luxembourg.

All the shares of the Companies Being Merged are held by Red Blue (France) S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 116.183, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated April 4, 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C - N ° 1325, dated July 8, 2006, the articles of association of which have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated March 3, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C - N ° 1090, dated May 3, 2008 (the Sole Shareholder).

II. Merger

The board of managers of each of the Companies Being Merged has approved the merger of the Companies Being Merged whereby, as a result of their dissolution without liquidation, the Companies Being Merged will transfer to a new company that they will incorporate in the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée that will be denominated Red Blue (France) Properties S.à r.l. and which will have its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the New Company), all their assets and liabilities in exchange for the issue to their Sole Shareholder of all the shares in the New Company in accordance with articles 260 and 277 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and this Merger Proposal (the Merger).

In the context of the Merger, all assets and liabilities of the Companies Being Merged will be transferred to the New Company at fair market value on the basis of unaudited interim financial statements of the Companies Being Merged as of June 30, 2008, it being understood that any assets and liabilities belonging to the Companies Being Merged at the date of the Meetings (as defined below) and not yet included in the said financial statements shall also be transferred to the New Company.

The board of managers of each of the Companies Being Merged shall convene the Sole Shareholder to an extraordinary general meeting of shareholders (collectively the Meetings) to be held before a Luxembourg notary as soon as practicable after one month has elapsed following the filing and publication of this Merger Proposal in accordance with article 9 of the Law, in order to approve this Merger Proposal and the Merger in accordance with this Merger Proposal.

All the assets and liabilities belonging to the Companies Being Merged (known or unknown) will, ipso jure, both as between the Companies Being Merged and vis-à-vis third parties, be transferred to the New Company in accordance with, and subject to, article 274 of the Law.

III. Effective date of the Merger from an accounting point of view

From an accounting point of view, the operations of the Companies Being Merged shall be treated as having been carried out on behalf of the New Company as from the date of the Meetings.

The shares of the New Company to be issued to the Sole Shareholder shall carry the right to participate in any distribution of profits by the Sole Shareholder as from the date of the Meetings.

IV. Advantages

No special advantage will be granted to the managers and auditors of the Companies Being Merged and of the New Company in connection with or as a result of the Merger.

The Companies Being Merged have not issued to any person, any securities other than the shares held by the Sole Shareholder in the share capital of the Companies Being Merged.

V. Employees

The Companies Being Merged do not have any employee.

VI. Exchange ratio of the shares/Terms of the delivery of the shares

The exchange ratio of the shares is such that at the date of the approval of the Merger by the Meetings, the Sole Shareholder, holder of 100% of the shares in the Companies Being Merged receives 100% of the shares in the New Company.

The shares in the New Company being in registered form, the Sole Shareholder will be registered as holder of all the shares of the New Company in the shareholders' register of the New Company.

VII. Cancellation of the shares and dissolution without liquidation of the Companies Being Merged

As from the date of the Meetings, the shares held by the Sole Shareholder in the Companies Being Merged will be cancelled and the Companies Being Merged will cease to exist.

VIII. Articles of Incorporation of the New Company

The articles of association of the New Company are attached as Annex to this Merger Proposal.

Annex

Articles of Association of the new company**I. Name - Registered office - Object - Duration**

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Red Blue (France) Properties S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may also acquire, manage, develop and sell, for its own account, real properties wherever they may be located.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirteen million euro (EUR 13,000,000) represented by thirteen million (13,000,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A manager and one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least an A manager and a B manager agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that such manager participates at the meeting from the Grand Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company, one of whom must be an A manager and one a B manager, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. Save for the first accounting year which shall begin on the date of incorporation of the Company and end on the 30th of September 2009, the accounting year of the Company shall begin on the 1st of October of each year and end on the 30th of September of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la version française du texte qui précède:

I. Les Sociétés Qui Fusionnent

RBO est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.160, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1377, daté du 18 juillet 2006.

RBI est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.159, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1374, date du 17 juillet 2006.

RBR est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.158, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1377, daté du 18 juillet 2006.

(RBO, RBI et RBR sont désignées collectivement les Sociétés Qui Fusionnent).

Chacune des Sociétés Qui Fusionnent est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 22,88% et à l'impôt commercial communal au taux de 6,75% à Luxembourg.

Toutes les parts sociales des Sociétés Qui Fusionnent sont détenues par Red Blue (France) S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.183, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1325, daté du 8 juillet 2006, les statuts de laquelle ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, désigné ci-dessus, en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N ° 1090, daté du 3 mai 2008 (l'Associé unique).

II. Fusion

Le conseil de gérance de chacune des Sociétés Qui Fusionnent a approuvé la fusion des Sociétés Qui Fusionnent par laquelle, par suite de leur dissolutions sans liquidation, les Sociétés Qui Fusionnent transféreront à une nouvelle société qu'elles constitueront sous la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera dénommée Red Blue (France) Properties S.à r.l. et qui aura son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la Nouvelle Société) tous leurs actifs et passifs en échange de l'émission à leur Associé Unique de toutes les parts sociales dans la Nouvelle Société conformément aux articles 260 et 277 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et ce Projet de Fusion (la Fusion).

Dans le contexte de la Fusion, tous les actifs et passifs des Sociétés Qui Fusionnent seront transférés à la Nouvelle Société à leur valeur de marché sur base des comptes intermédiaires non audités des Sociétés Qui Fusionnent au 30 juin 2008, ceci étant entendu que tout actif ou passif appartenant aux Sociétés Qui Fusionnent à la date des Assemblées (tel que défini ci-dessous) et non encore inclus dans lesdits comptes devra être également transféré à la Nouvelle Société.

Le conseil de gérance de chacune des Sociétés Qui Fusionnent convoquera l'Associé Unique à une assemblée générale extraordinaire (collectivement les Assemblées) qui se tiendra devant notaire résidant à Luxembourg dès que possible après qu'un mois se soit écoulé après le dépôt et la publication de ce Projet de Fusion conformément à l'article 9 de la Loi, dans le but d'approuver ce Projet de Fusion et la Fusion conformément à ce Projet de Fusion.

Tous les actifs et passifs appartenant aux Sociétés Qui Fusionnent (connus et inconnus) seront, ipso jure, à la fois entre les Sociétés Qui Fusionnent et vis-à-vis des tiers, transférés à la Nouvelle Société conformément à et sous réserve de l'article 274 de la Loi.

III. Date d'effet de la Fusion d'un point de vue comptable

D'un point de vue comptable, les opérations des Sociétés Qui Fusionnent seront traitées comme étant effectuées pour le compte de la Nouvelle Société à compter de la date des Assemblées.

Les parts sociales de la Nouvelle Société à émettre à l'Associé Unique porteront le droit de participer à toute distribution de profits par l'Associé Unique à partir de la date des Assemblées.

IV. Avantages

Il ne se sera accordé aucun avantage aux gérants et aux auditeurs des Sociétés Qui Fusionnent en relation avec ou en conséquence de la Fusion.

Les Sociétés Qui Fusionnent n'ont pas émis, à aucune personne, de titres autre que les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital des Sociétés Qui Fusionnent.

V. Employés

Les Sociétés Qui Fusionnent n'ont aucun employé.

VI. Rapport d'échange des parts sociales/Terms de la distribution des parts sociales

Le rapport d'échange des parts sociales est tel que, à la date de l'approbation de la Fusion par les Assemblées, l'Associé Unique, détenteur de 100% des parts sociales des Sociétés Qui Fusionnent recevra 100% des parts sociales dans la Nouvelle Société.

Les parts sociales dans la Nouvelle Société étant sous forme nominative, l'Associé Unique sera enregistré comme détenteur de toutes les parts sociales de la Nouvelle Société dans le registre des parts sociales de la Nouvelle Société.

VII. Annulation des parts sociales et dissolution sans liquidation des Sociétés Qui Fusionnent

A la date des Assemblées, les parts sociales détenues par l'Associé Unique dans les Sociétés Qui Fusionnent seront annulées et les Sociétés Qui Fusionnent cesseront d'exister.

VIII. Statuts de la Nouvelle Société

Les Statuts de la Nouvelle Société sont attachés en annexe de ce Projet de Fusion.

Annexe

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Red Blue (France) Properties, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société a aussi pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriétés immobilières quelque soit le lieu où elles se situent.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à treize millions d'euros (EUR 13.000.000), représenté par treize millions (13.000.000) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant de classe A ou gérant de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum en tout temps (sans raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B aient marqué leur accord. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, à la condition que ce gérant participe à la réunion à partir du Grand-Duché de Luxembourg. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de classe A, et l'autre, un gérant de classe B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. Excepté pour le premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et qui se terminera le 30 septembre 2009, l'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Luxembourg, August 6, 2008. / Luxembourg, le 6 août 2008.

For and on behalf of / Au nom et pour le compte de

Red Blue (France) Offices S.à r.l.

Red Blue (France) Industrials S.à r.l.

Red Blue (France) Retails S.à r.l.

Ben Gamble

Duly authorized / Dûment autorisé

Référence de publication: 2008099207/2460/458.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04115. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Interpolis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.981.

—
Transfer Plan of 18 July 2008

In the year two thousand and eight, on 18th of July.

The board of directors of Interpolis Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 54.981, and

the board of directors of Nord Europe Life Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 59.361;

have, for Interpolis Luxembourg S.A. by the meeting of its board of directors held on 17 July 2008 and for Nord Europe Life Luxembourg S.A. by the meeting of its board of directors held on 16 July 2008, decided to submit to the approval of the shareholders of the two companies the terms of this

Transfer Plan

pursuant to the terms of which, Interpolis Luxembourg S.A. shall transfer, without dissolution, certain branches of its activities, precisely its life insurance activities and particularly all the assets and liabilities related to such activities (the "Branch of Activities"), as further set out in point f) below, to Nord Europe Life Luxembourg S.A., in consideration for an amount of two million one hundred twenty thousand euro (EUR 2,120,000), as further set out in point c) below, paid by Nord Europe Life Luxembourg S.A. to Interpolis Luxembourg S.A. The Branch of Activities constitutes a whole which, from a technical and organizational point of view, carries out an autonomous and independent activity and is able to operate on its own.

This Transfer Plan is based on the financial statements of Interpolis Luxembourg S.A. as at 31 December 2007, a copy of which will remain attached hereto as Appendix 1.

The terms of this Transfer Plan shall be subject to the approval of the extraordinary meeting of the shareholders of Interpolis Luxembourg S.A. and Nord Europe Life Luxembourg S.A. scheduled for the 30 September 2008, which shall occur at least one month after the filing and publication of this Transfer Plan, in accordance with article 9 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

On 30 September 2008 (the "Closing Date") and further to the approval by the general meeting of Interpolis Luxembourg S.A. and Nord Europe Life Luxembourg S.A., the whole Branch of Activities, and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, will be transferred ipso jure and without dissolution by Interpolis Luxembourg S.A. to Nord Europe Life Luxembourg S.A., in accordance with article 308bis-5 of the Law and of this Transfer Plan.

This Transfer Plan is subject to the rules applicable to the de-mergers as provided for in articles 285 to 308, except for article 303, of the Law.

a) Transfer of the Branch of Activities

The Branch of Activities is composed of the life insurance activities of Interpolis Luxembourg S.A., consisting mainly of:

- life insurance policies, being all life insurance policies distributed and managed by the Transferor;
 - the assets, being all moveable assets, whether tangible or intangible of the Transferor which are allocated to its life insurance activities to the exclusion of all intellectual property rights and real estate as further set out in point f) below. The assets shall also include the assets underlying the technical provisions relating to the life insurance policies;
 - the liabilities, being all the debts and other obligations of the Transferor and related to its life insurance activities as further set out in point f) below;
 - the existing contract related to the accounting programme entered into by the Transferor in relation with its life insurance activities;
 - employment contracts, being all employment agreements allocated to its life insurance activities;
- as well as all rights and liabilities related thereto.

b) Legal effect of the transfer of the Branch of Activities

On the 30 September 2008, subject to the approval of the transfer of the Branch of Activities, as described in this Transfer Plan, by the extraordinary general meeting of shareholders of Interpolis Luxembourg S.A. and Nord Europe Life Luxembourg S.A., the Branch of Activities, and in particular all the assets and liabilities related to the Branch of Activities, will be transferred ipso jure and without dissolution to Nord Europe Life Luxembourg S.A., in accordance with article 308bis-3 of the Law and of this Transfer Plan.

From 30 September 2008 and under the same above condition, all rights and obligations of the Branch of Activities towards third parties will be taken over by Nord Europe Life Luxembourg S.A. and Nord Europe Life Luxembourg S.A. will assume all the liabilities and payment obligations of the Branch of Activities as its own.

c) Consideration of the transfer of the Branch of Activities

The Branch of Activities shall be transferred to Nord Europe Life Luxembourg S.A. in consideration for the payment by the latter to Interpolis Luxembourg S.A. of an amount of two million one hundred twenty thousand euro (EUR 2,120,000), subject to any adjustment related to the fall in the forecasted administration margin in the 2008 budget. Pursuant to such variations, the minimum consideration for the transfer shall be nine hundred and twenty thousand euro (EUR 920,000).

d) Effective date of the transfer of the Branch of Activities from an accounting and tax point of view

From an accounting and tax perspective with regard to Nord Europe Life Luxembourg S.A. and to Interpolis Luxembourg S.A., the transfer of the Branch of Activities will be considered as effective as from 1st January 2008.

e) Particular advantages

Neither the shareholders of Nord Europe Life Luxembourg S.A. nor the shareholders of Interpolis Luxembourg S.A. shall be granted special rights and there are no holders of securities other than the shares.

No particular advantages will be granted to the directors nor to the auditors of the two companies in relation and as a consequence of the transfer of the Branch of Activities, and, except for the usual remuneration for its services, the independent auditor establishing the reports as required by article 26-1 of the Law will not have any particular advantage either.

f) Elements of the Branch of Activities being transferred

BALANCE SHEET AS AT 31 DECEMBER 2007 OF THE ELEMENTS TRANSFERRED

ASSETS	31.12.2007
	EUR
Investments	
Other financial investments	
Debt securities and other fixed-income securities	76,745,793.11
Deposits with credit institutions	<u>3,700,000.00</u>
Total investments	80,445,793.11
Investments for the benefit of life-assurance policyholders who bear the investment risk	347,416,176.57
Other assets	
Cash at bank and in hand	17,028.80
Total other assets	17,028.80
Prepayment and accrued income	
Accrued interests	1,119,785.33
Total prepayment and accrued income	<u>1,119,785.33</u>
TOTAL ASSETS	428,998,783.81
	31.12.2007
	EUR
LIABILITIES	
Technical provisions	
Life assurance provision	79,573,648.94
Expense overrun provision	597,985.08
Interest rate risk provision	<u>388,175.66</u>
	80,559,809.68
Technical provisions for life-assurance policies where the investment risk is borne by the policyholders	347,416,176.57
Creditors	
Creditors arising out of direct insurance operations	<u>1,022,797.56</u>
Total creditors	<u>1,022,797.56</u>
TOTAL LIABILITIES	428,998,783.81

Without prejudice to the above, all assets and liabilities related to the Branch of Activities as of 30 September 2008 and not further described in this Transfer Plan shall remain with Interpolis Luxembourg S.A.

g) Condition Precedent

This operation remains subject to the condition precedent of the obtaining of the consent of the Minister for Treasury and Budget to the portfolio transfer from Interpolis Luxembourg S.A. to Nord Europe Life Luxembourg S.A.

Signed on 18 July 2008.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Projet d'Apport du 18 juillet 2008

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Le conseil d'administration d'Interpolis Luxembourg S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.981, et

le conseil d'administration de Nord Europe Life Luxembourg S.A., une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.361,

ont, pour Interpolis Luxembourg S.A., en la réunion de son conseil d'administration du 17 juillet 2008 et pour Nord Europe Life Luxembourg S.A. en la réunion de son conseil d'administration 16 juillet 2008, décidé de soumettre pour approbation aux actionnaires respectifs des deux sociétés le présent

Projet d'Apport

aux termes duquel, Interpolis Luxembourg S.A. apportera, sans dissolution, certaines branches de ses activités, plus précisément ses activités d'assurance vie et en particulier tous les passifs et les actifs qui s'y rattachent (la «Branche d'Activités») telle que présentée au point f) ci-dessous, à Nord Europe Life Luxembourg S.A., moyennant un prix de deux millions cent vingt mille euros (EUR 2.120.000), tel qu'exposé au point c) ci-dessous, payé par Nord Europe Life Luxembourg S.A. à Interpolis Luxembourg S.A. La Branche d'Activités constitue un ensemble qui du point de vue technique et sous l'angle de l'organisation, exerce une activité autonome d'assurance vie et est susceptible de fonctionner par ses propres moyens.

Le présent Projet d'Apport est basé sur un bilan d'Interpolis Luxembourg S.A. établi à la date du 31 décembre 2007, dont une copie restera annexée aux présentes comme Annexe 1.

Les termes du présent Projet d'Apport seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Interpolis Luxembourg S.A. et de Nord Europe Life Luxembourg S.A. prévues le 30 septembre 2008, soit après l'écoulement d'un délai d'au moins un mois suivant le dépôt et la publication de ce Projet d'Apport conformément à l'article 9 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Au 30 septembre 2008 (la «Date du Closing») et par suite de l'approbation par l'assemblée générale d'Interpolis Luxembourg S.A. et de Nord Europe Life Luxembourg S.A., l'ensemble de la Branche d'Activités, et en particulier tous les passifs et les actifs qui s'y rattachent, seront transférés de plein droit et sans dissolution, par Interpolis Luxembourg S.A. à Nord Europe Life Luxembourg S.A., conformément à l'article 308bis-5 de la Loi et du présent Projet d'Apport.

Le présent Projet d'Apport est soumis aux règles applicables à la scission telles que définies aux articles 285 à 308, hormis l'article 303, de la Loi.

a) Apport de la Branche d'Activités:

La Branche d'Activités est composée de l'ensemble des activités d'assurance vie d'Interpolis Luxembourg S.A., consistant principalement en:

- les polices d'assurance vie, étant toutes les polices d'assurance vie qui sont distribuées et gérées par la Société Apporteuse;
 - les actifs, étant tous les biens mobiliers corporels ou incorporels de la Société Apporteuse et affectés à ses activités d'assurance vie à l'exclusion de tous les droits de propriétés intellectuelles et immobiliers tels qu'indiqués au point f) ci-dessous. Les actifs comprendront également les actifs sous-jacents aux provisions techniques concernant les polices d'assurance vie;
 - les passifs, étant toutes les dettes et autres obligations de la Société Apporteuse et liées à son activité d'assurance vie tel qu'exposé au point f) ci-dessous;
 - le contrat en cours liés au programme de comptabilité conclus par la Société Apporteuse dans le cadre de ses activités d'assurance vie;
 - les contrats de travail, étant tous les contrats de travail des employés affectés à l'activité d'assurance vie de la Société Apporteuse;
- ainsi que tous les droits et engagements y relatif.

b) Effet de l'apport de la Branche d'Activités d'un point de vue juridique:

Au 30 septembre 2008, sous condition de l'approbation de l'apport de la Branche d'Activités tel que décrit dans le présent Projet d'Apport, par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Interpolis Luxembourg S.A. et de Nord Europe Life Luxembourg S.A.,

l'ensemble de la Branche d'Activités, et en particulier tous les passifs et les actifs qui s'y rattachent, seront transférés de plein droit et sans dissolution, à Nord Europe Life Luxembourg S.A., conformément à l'article 308bis-3 de la Loi et du présent Projet d'Apport.

A partir du 30 septembre 2008 et sous la même condition, tous droits et obligations de la Branche d'Activités vis-à-vis des tiers seront pris en charge par Nord Europe Life Luxembourg S.A. et Nord Europe Life Luxembourg S.A. assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement de la Branche d'Activités.

c) Rémunération de l'apport de la Branche d'Activités:

La Branche d'Activités sera apportée à Nord Europe Life Luxembourg S.A., moyennant une rémunération payée par cette dernière à Interpolis Luxembourg S.A. d'un montant de deux millions cent vingt mille euros (EUR 2.120.000), sujet à un ajustement afférent à la chute de la marge d'administration prévue dans le budget 2008. Suite à ces variations, la rémunération minimale pour l'apport sera de neuf cent vingt mille euros (EUR 920.000).

d) Date de prise d'effet de l'apport de la Branche d'Activités du point de vue comptable et fiscal:

D'un point de vue comptable et fiscal à l'égard de Nord Europe Life Luxembourg S.A. et d'Interpolis Luxembourg S.A., l'apport de la Branche d'Activités sera considéré comme effectif à partir du 1^{er} janvier 2008.

e) Avantages particuliers:

Ni les actionnaires de Nord Europe Life Luxembourg S.A., ni les actionnaires d'Interpolis Luxembourg S.A. ne bénéficient de droits spéciaux et il n'existe pas de porteur de titres autres que des actions.

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux administrateurs et aux commissaires des deux sociétés en rapport avec et comme conséquence de l'apport de la Branche d'Activités et, à l'exception de sa rémunération usuelle pour ses services, le réviseur indépendant établissant les rapports requis par l'article 26-1 de la Loi n'aura aucun avantage particulier.

f) Eléments de la Branche d'Activités apportés:

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007 DES ELEMENTS APPORTES	
ACTIF	31.12.2007 EUR
Placements	
AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS	
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	76.745.793,11
Dépôts auprès des établissements de crédit	3.700.000,00
Total placements	80.445.793,11
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	347.416.176,57
Autres éléments d'actif	
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	17.028,80
Total Autres éléments d'actif	17.028,80
Comptes de régularisation	
Intérêts et loyers acquis non échus	1.119.785,33
Total comptes de régularisation	1.119.785,33
TOTAL DE L'ACTIF	428.998.783,81
PASSIF	31.12.2007 EUR
Provisions techniques	
Provision d'assurance-vie	79.573.648,94
Provision expense overrun	597.985,08
Provision risque de taux	388.175,66
	80.559.809,68
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	347.416.176,57
Dettes	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1.022.797,56
Total des dettes	1.022.797,56
TOTAL DU PASSIF	428.998.783,81

Sans préjudice de ce qui précède, tous éléments d'actifs ou de passifs relatifs à la Branche d'Activités à la date du 30 septembre 2008 et non décrits plus amplement dans ce Projet d'Apport resteront la propriété d'Interpolis Luxembourg S.A.

g) Condition suspensive

La présente opération est faite sous la condition suspensive de l'obtention de l'accord du Ministre du Trésor et du Budget sur l'apport du portfolio d'Interpolis Luxembourg S.A. à Nord Europe Life Luxembourg S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé le 18 juillet 2008.

Interpolis Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008099221/250/227.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03815. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

CGM Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 125.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008095618/242/13.

(080109210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Le bilan au 31 octobre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Pour Focused Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008095669/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00694. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

CEFIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 58.016.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 29 juillet 2008.

C.E.F.I.P. S.A R.L.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2008095671/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06631. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Prophalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 31.113.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 29 juillet 2008.

PROPHALUX S.A R.L.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2008095670/2725/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06634. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Alternative Leaders Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.418.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008095668/2948/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09801. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Merl Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.798.

L'an deux mille huit, le huit juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERL INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite sous le numéro B 92.798 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKES, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 490 du 7 mai 2003, dont les statuts ont été modifiés par-devant le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis KAMAROWSKY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Moritz GSPANN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateur Madame Denise WEIS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par l'actionnaire présent respectivement par son mandataire et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'actionnaire présent respectivement le mandataire de l'actionnaire représenté déclare renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Changement de l'année social pour commencer le 8 juillet de chaque année et finir le 7 juillet de l'année calendrier suivant et modification subséquente de l'article 9 des statuts sociaux.

2. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'exercice social pour commencer le 8 juillet et de se terminer le 7 juillet de l'année suivante.

En conséquence l'article 9 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

" **Art. 9.** L'année sociale commence le 8 juillet et finit le 7 juillet de l'année suivante."

L'assemblée générale décide qu'en conséquence l'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2008 se termine le 7 juillet 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été close.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Kamarowsky, M. Gspann, D. Weis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. LAC/2008/28708. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095773/5770/49.

(080110413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008095621/242/12.

(080109349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008095619/220/12.

(080109048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Camden Town Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095700/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08642. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080110078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.
